

## Le SFIC dénonce les dégradations contre les cimenteries et réaffirme son engagement en faveur de la décarbonation.

Décembre 2022

**La cimenterie de la Malle a été la cible d'actes de vandalisme et de dégradations. Le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) dénonce ces agissements et entend apporter son soutien à ses adhérents, à l'usine de La Malle, ses salariés et plus généralement, à l'ensemble de l'industrie cimentière française.**

Le SFIC alerte sur les graves conséquences qui découlent de ces actes et en appelle aux autorités compétentes pour qu'elles considèrent avec la plus grande fermeté ces agissements qui doivent être condamnés.

Le SFIC entend rappeler que l'industrie cimentière est **un acteur majeur de l'économie circulaire au service des territoires**. Plus de 1,5 million de tonnes de déchets sont valorisés chaque année au sein des 25 cimenteries implantées au cœur des territoires ; plus de 1,8 million de tonnes de CO<sub>2</sub> d'origine fossile sont économisées et plus de 0,6 million de tonnes de ressources naturelles sont préservées grâce à cette double valorisation, matière et énergie, des déchets dans le procédé cimentier. Pour certains déchets, qui ne peuvent être réemployés ou recyclés, l'industrie cimentière évite les mises en décharge sauvage, et est la meilleure solution de valorisation.

L'industrie cimentière est ainsi au cœur d'une filière nationale et locale de traitement des déchets comme combustibles de substitution. Cette valorisation contribue au maintien de notre souveraineté énergétique en limitant l'importation de combustibles fossiles.

L'industrie cimentière représente plus de 4 500 salariés directs localisés pour la plupart en zones rurales ou dites périphériques, et 20 000 salariés correspondant à de la sous-traitance et à un réseau de fournisseurs le plus souvent locaux.

**L'ensemble des salariés du secteur se mobilise au quotidien pour atteindre les objectifs de décarbonation de la filière.** L'engagement pour une transition écologique, juste et réaliste, ne peut être synonyme d'actions violentes contre les biens et les personnes.

La baisse des émissions de carbone de l'industrie cimentière est un processus continu dans lequel les professionnels du secteur sont fortement engagés. Les efforts fournis ont déjà permis de réduire l'impact de plus de 40 % entre 1990 et 2015.

Avec les innovations en cours et à venir, avec des investissements de plusieurs centaines de millions par an pour activer les différents leviers afin de réduire ses émissions, **le secteur accélère, avec le soutien des pouvoirs publics, sa trajectoire de décarbonation, pour une industrie en France, au service de la construction décarbonée.**

Fichier



Télécharger le communiqué

[Télécharger](#)



**Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur**  
[infociments.fr](https://infociments.fr)

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet

Article imprimé le 11/04/2026 © infociments.fr